



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil Municipal du 7 avril 2017

Approbation du Compte Administratif 2016 – Commerces

Sous la présidence de Madame Raymonde LEBOURG, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 Commerces qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 465,47 €	Recettes	11 659,08 €
Excédent de clôture :	7 193,61 €		

Investissement

Dépenses	0,00 €	Recettes	4 040,00 €
Excédent de clôture :	4 040,00 €		

Hors de la présence de Monsieur René VIMONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commerces 2016.

Les écritures du compte de gestion étant conformes à celles du compte administratif, il est adopté à l'unanimité.

Commerces – Affectation du résultat 2016

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal affecte le résultat de 43 161,88 € au compte 002 – report de fonctionnement.

Les écritures du compte de gestion étant conformes à celles du compte administratif, il est adopté à l'unanimité.

Commerces – Approbation du Budget Primitif 2017

Vu l'avis de la commission des finances du 01 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	54 739,00 €	54 739,00 €
Section d'investissement	11 367,00 €	11 367,00 €
TOTAL	66 106,00 €	66 106,00 €

Approbation du Compte Administratif 2016 – Commune

Sous la présidence de Madame Raymonde LEBOURG, doyenne d'âge, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 Communes qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	559 664,75 €	Recettes	667 293,10 €
Excédent de clôture :	107 628,35 €		

Investissement

Dépenses	43 818,76 €	Recettes	174 250,11 €
Excédent de clôture :	130 431,35 €		

Hors de la présence de Monsieur René VIMONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2016.

Les écritures du compte de gestion étant conformes à celles du compte administratif, il est adopté à l'unanimité.

Commune – Affectation du résultat 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 592 758,88 € au compte 002- Report en fonctionnement.

Commune – Approbation du Budget Primitif 2017

Vu l'avis de la commission des finances du 01 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 205 863,00 €	1 205 863,00 €
Section d'investissement	582 890,00 €	582 890,00 €
TOTAL	1 788 753,00 €	1 788 753,00 €

Taux Communaux 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- | | |
|---------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 3,84 % |
| - Taxe foncière bâtie | 3,27 % |
| - Taxe foncière non bâtie | 16,04 % |
| - CFE | 6,63 % |

Participation aux frais de fonctionnement de notre école 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre commune accueille dans son groupe scolaire Charles de Gaulle des enfants d'autres communes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre école comme suit pour l'année 2016/2017 :

- Maternelle : 735,00 €
- Primaire : 480,00 €

Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 02 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM 76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes ne disposant pas d'un DR (dispositif de recueil),
- demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme de l'Etat.

Subvention DSIL 2017 - Halle Cauchoise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction de Halle Cauchoise réalisé par le Cabinet Leforestier d'une estimation de 450 000,00 euros hors taxes.

Monsieur le Maire informe que ce dossier peut prétendre à une subvention de la DSIL de 31 500,00 euros au titre du contrat de ruralité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une subvention DSIL au titre du contrat de ruralité pour ce projet.